Introduction – La place de sa sécurité sociale dans le système	
de protection sociale	5
I. La construction du système de protection sociale 1. Les influences de Bismarck et de Beveridge 2. La structuration du système français de protection sociale 3. La sécurité sociale, noyau dur de la protection sociale 4. Les sources du droit de la sécurité sociale II. La sécurité sociale comme composante du système français de protection sociale 1. La sécurité sociale 2. L'indemnisation du chômage 3. L'aide sociale 4. L'action sociale 5. La protection sociale complémentaire	55 66 77 99 100 122 15 16 18 19
Partie 1 L'organisation de la sécurité sociale	21
Chapitre 1 – L'organisation administrative	23
I. L'organisation de la sécurité sociale en régimes	23
La place centrale du régime général	23
2. Les régimes spéciaux	24
3. Les régimes autonomes	25
4. Le régime agricole	26
II. Les organismes de sécurité sociale	28 28
La répartition des compétences en branches L'administration et le personnel des caisses	31
III. L'intervention des pouvoirs publics	33
1. La tutelle	33
L'instrument conventionnel	34
Chapitre 2 – L'organisation financière	37
I. Les ressources de la sécurité sociale	37
1. Les cotisations	37
2. La fiscalisation	39

 3. Les transferts financiers II. La gestion financière de la sécurité sociale 1. Les lois de financement de la sécurité sociale 2. La volonté de maîtriser les dépenses de sécurité sociale A. Le problème des dépenses de santé 	41 42 42 44 44
B. La question du financement des retraites	46
Chapitre 3 – L'organisation contentieuse	49
I. Le contentieux général de la sécurité sociale	49
1. Les juridictions	49
2. La procédure	50
II. Les contentieux spéciaux	51
Le contentieux technique	51
 Le contentieux de la tarification des accidents du travail Le contentieux du contrôle technique ou contentieux 	52
disciplinaire des professionnels de santé	52
III. La compétence réduite des juridictions de droit commun	53
Partie 2	
La couverture par la sécurité sociale	55
Chapitre 1 – Le champ d'application du régime général	57
	57 57
Chapitre 1 – Le champ d'application du régime général I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général	-
I. Le champ d'application personnel du régime général	57
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général	57 57
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants	57 57 58 58 61
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat	57 57 58 58 61 61
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales	57 57 58 58 61 61 62
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales a. La présomption de travailleur dépendant	57 57 58 58 61 61 62 62
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales a. La présomption de travailleur dépendant b. La présomption de travailleur indépendant	57 57 58 58 61 61 62 62 63
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales a. La présomption de travailleur dépendant b. La présomption de travailleur indépendant 2. Les personnes accueillies par le régime général	57 57 58 58 61 61 62 62
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales a. La présomption de travailleur dépendant b. La présomption de travailleur indépendant 2. Les personnes accueillies par le régime général A. Les assurances volontaires pour les risques invalidité,	57 57 58 58 61 61 62 62 63 66
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales a. La présomption de travailleur dépendant b. La présomption de travailleur indépendant 2. Les personnes accueillies par le régime général A. Les assurances volontaires pour les risques invalidité, vieillesse et accidents du travail	57 57 58 58 61 61 62 62 63 66
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales a. La présomption de travailleur dépendant b. La présomption de travailleur indépendant 2. Les personnes accueillies par le régime général A. Les assurances volontaires pour les risques invalidité, vieillesse et accidents du travail B. L'effort particulier réalisé en matière de santé	57 57 58 58 61 61 62 62 63 66
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales a. La présomption de travailleur dépendant b. La présomption de travailleur indépendant 2. Les personnes accueillies par le régime général A. Les assurances volontaires pour les risques invalidité, vieillesse et accidents du travail	57 57 58 58 61 61 62 62 63 66
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales a. La présomption de travailleur dépendant b. La présomption de travailleur indépendant 2. Les personnes accueillies par le régime général A. Les assurances volontaires pour les risques invalidité, vieillesse et accidents du travail B. L'effort particulier réalisé en matière de santé a. Assurance volontaire et risques maladie maternité	57 57 58 58 61 61 62 62 63 66 66 68
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales a. La présomption de travailleur dépendant b. La présomption de travailleur indépendant 2. Les personnes accueillies par le régime général A. Les assurances volontaires pour les risques invalidité, vieillesse et accidents du travail B. L'effort particulier réalisé en matière de santé a. Assurance volontaire et risques maladie maternité b. Assurance personnelle et accès à l'assurance maladie maternité c. Couverture maladie universelle et accès aux soins	57 57 58 58 61 61 62 62 63 66 68 68 68
I. Le champ d'application personnel du régime général 1. Les personnes assujetties au régime général A. Les travailleurs dépendants a. Le critère déterminant : la subordination juridique b. La rémunération c. Le contrat B. Les présomptions légales a. La présomption de travailleur dépendant b. La présomption de travailleur indépendant 2. Les personnes accueillies par le régime général A. Les assurances volontaires pour les risques invalidité, vieillesse et accidents du travail B. L'effort particulier réalisé en matière de santé a. Assurance volontaire et risques maladie maternité b. Assurance personnelle et accès à l'assurance maladie maternité	57 57 58 58 61 61 62 62 63 66 68 68 68 69 70

A. Le détachement hors de la Communauté européenne B. L'avactristion hars de la Communauté européenne B. L'avactristion hars de la Communauté européenne	8 8
B. L'expatriation hors de la Communauté européenne	
Chapitre 2 – La protection contre le risque professionnel	8
I. Les formes du risque professionnel	8
1. L'accident du travail	8
A. La notion de fait accidentel	8
a. Les conditions matérielles	88
b. La lésion et l'accident	90
B. Le caractère professionnel de l'accident	9
a. Les accidents survenus au temps et au lieu du travail :	_
la présomption d'imputabilité de l'accident au travail	9
b. La qualification professionnelle des accidents	_
non survenus au temps et au lieu de travail	9
c. L'accident de mission	90
2. L'accident du trajet	9
A. Le parcours protégé	98
a. Les extrémités du trajet	9
b. Le lien entre le trajet et le travail	99
B. Les modalités d'exécution du trajet	99
a. La normalité du trajet	99
b. Les détours et brèves interruptions	100
c. Le covoiturage	10
3. Les maladies professionnelles	10
A. Le système des tableaux de reconnaissance de maladies	
professionnelles retenu en 1919	10
B. Les aménagements réalisés par la réforme de 1993	10
II. La réparation du risque professionnel	10
L'indemnisation forfaitaire du risque professionnel	10
A. Les prestations en nature	10
a. Les soins médicaux	10
b. La réadaptation et la rééducation de la victime	10
B. Les prestations en espèces	10
a. Les prestations en espèces dues à l'assuré victime	10
 b. Les prestations en espèces dues aux ayants 	
droit en cas de décès de la victime	10
2. La répercussion des fautes intervenues dans la réalisation du risque professionnel	11
A. L'action d'un tiers à l'entreprise	11
B. La faute intentionnelle	112
a. Définition de la faute intentionnelle	112

b. Conséquences de la faute intentionnelle	113
C. Les fautes inexcusables	114
a. La faute inexcusable de l'employeur ou du substitué	
dans les pouvoirs de direction	114
b. La faute inexcusable de la victime	117
Chapitre 3 – Les assurances sociales	119
I. L'assurance maladie	119
1. Les prestations en espèces	120
 A. Les bénéficiaires des indemnités journalières 	120
B. Le montant et la durée de versement des indemnités journalières	120
C. Les conditions posées pour le versement des indemnités journalières	122
Les prestations en nature	123
A. Les bénéficiaires	124
 a. La diversification des droits propres 	124
b. L'extension des droits dérivés	125
B. La physionomie des prestations en nature	127
 a. Les principes applicables aux prestations en nature 	127
b. Le rôle des conventions médicales	129
II. L'assurance maternité	132
Les prestations en espèces	132
A. Les bénéficiaires	132
B. Le montant et la durée de versement des indemnités de repos	133
Les prestations en nature	134
A. Les bénéficiaires	134
B. Les dépenses prises en charge	135
3. Le congé de paternité	135
III. L'assurance invalidité	136
1. La définition de l'invalidité	136
2. Les personnes couvertes	137
Le montant et le versement des prestations	138
IV. L'assurance décès	138
L'objet et le montant de la prestation	138
2. Les bénéficiaires du capital décès	139
V. L'assurance vieillesse	140
Les prestations contributives	140
A. Présentation historique	140
B. La pension de retraite versée à l'assuré	142
 C. Les prestations versées en vertu de droits dérivés 	145
a. La disparition progressive de l'assurance veuvage	145
b. La pension de réversion	146

2. Les prestations non contributives	147
A. L'existence d'un minimum vieillesse	147
B. Les allocations contribuant à garantir le minimum vieillesse	147
Chapitre 4 – La compensation des charges de famille	149
I. Prestations familiales et mise en œuvre de la politique familiale	149
II. Les règles communes aux prestations familiales	151
La notion de prestation familiale	151
2. Les conditions relatives à l'enfant	151
3. Les conditions relatives à l'allocataire	152
III. Le régime propre à chaque prestation familiale	152
1. Les prestations générales d'entretien	153
A. Les allocations familiales	153
B. Le complément familial	154
C. L'allocation de soutien familial	154
D. L'allocation de parent isolé	155
2. Les prestations liées à la naissance ou à la présence d'un jeune enfant	155
A. La dispersion initiale des prestations	156
B. La prestation d'accueil pour jeune enfant (PAJE) et ses déclinaisons	157
Les prestations à destination particulière	158
A. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé	158
B. L'allocation de présence parentale	159
C. L'allocation de rentrée scolaire	160
D. Les aides au logement	160
Annexes	163
I. Dates clés de la protection sociale	163
II. Indications bibliographiques	164
III. Principaux sites Internet	165
Index	167